

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 8-2020 concernant l'achat du lot PPE 1033, parcelle 2097, propriété de la Poste Immobilier SA, Route des Deux Villages 21

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances s'est réunie le mardi 26 mai 2020, à 20h30. Etaient présents: Messieurs Stéphane Jaquet, Marc Châtelain, Roland Rapin, Pascal Vienet, Cédric Tercier et Alain Vionnet, président, ainsi que la soussignée.

Monsieur Alain Bovay Syndic responsable des Finances et M. Roulet, chef de service ont participé à cette séance. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Présentation du préavis et discussion

L'annonce de la fermeture prochaine du bureau de poste a incité la Municipalité à analyser l'opportunité d'une acquisition des locaux à des fins d'optimisations du patrimoine financier de la commune. Différentes visites des lieux ont été effectuées par la Municipalité puis par la CoFin, celle-ci ayant été consultée par l'exécutif, notamment par rapport au prix proposé par le vendeur et à la pertinence de cette acquisition en regard du patrimoine immobilier de la commune.

Le montant initial proposé par La Poste était de CHF 505'000.- et la négociation a permis d'aboutir au montant de CHF 410'000.-, auxquels s'ajoutent les frais de remise en état. La dette doit être amortie sur 30 ans.

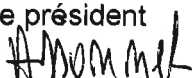
Le Syndic indique que différentes pistes de location se dessinent déjà pour ces locaux, commerciales ou non, bien qu'aucun mandat n'ait encore été donné à une régie. L'investissement devrait être rentable puisqu'un loyer de CHF 200.- /m2 pour le rez-de-chaussée et de CHF 125.- / m2 pour le bas peut être espéré, si l'on part sur une base prudente.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibération, les membres présents de la CoFin acceptent le préavis à l'unanimité et proposent au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 8-2020 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à acquérir le lot du PPE 1033, parcelle 2097, propriété de la Poste Immobilier SA sise à la route des Deux Villages 21 ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 517'000.-;
- Autoriser la municipalité à effectuer toute démarche et tractations à cet effet ;
- autoriser la municipalité à classer les interpellations, postulats et motions ;
- autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- amortir cet investissement selon le point 3 du préavis.

Pour la CoFin :

Le président

Alain Vionnet

La rapporteure

Barbara de Kerchove